

## **Équipement pour la pratique professionnelle de Chocolaterie**

### **Cycle de formation 2022-2023**

Les apprentis inscrits doivent s'équiper en vue des séances de pratique professionnelles à l'UFA.

Deux types d'équipements sont nécessaires :

- une tenue professionnelle ;
- une mallette d'outils professionnels.

Pour la tenue, le professeur de pratique professionnelle de chocolaterie, préconise :

- un tee-shirt ;
- un pantalon ;
- des chaussures de sécurité homologuées ;
- une veste ;
- une boîte de charlottes ;
- un tablier.

Pour les outils, une mallette professionnelle comportant l'équipement demandé pour la pratique professionnelle de la pâtisserie, complété par :

- 1 broche à tremper ronde ;
- 1 broche à tremper 4 dents ;
- 1 douille unie inox 6 ;
- 1 douille unie inox 8 ;
- 1 maryse 45 cm ;
- 1 maryse elvea 25 cm ;
- 1 pinceau 35 mm ;
- 1 règle graduée plastique ;
- 1 spatule coudée 12 à 14 cm surmoulée ;
- 1 thermomètre confiseur gaine inox.

Conseillé :

- 1 balance plate portable ;
- 1 mixer plongeant, petit modèle.

Cet équipement minimal est une nécessité pour tout professionnel débutant et restera naturellement la propriété de son acquéreur.

Ces équipements sont disponibles auprès de l'un des fournisseurs ci-dessous :

### **Tenue professionnelle**

#### **EQUIP'PRO**

15 rue André KIENER  
68000 COLMAR  
03 89 41 34 21

#### **GILBERT PRODUCTION**

43 rue de Dunkerque  
68200 MULHOUSE  
03 89 53 07 08

#### **PRIMEVERE**

2 rue Georges ZINK  
68210 HAGENBACH  
03 89 25 97 42

#### **PARIS CHIC**

110 rue de la REPUBLIQUE  
68500 GUEBWILLER  
03 89 76 94 10

### **Outils professionnels**

#### **EQUIP'PRO**

15 rue André KIENER  
68000 COLMAR  
03 89 41 34 21

#### **JMC**

Parc SECOIA  
1 avenue de FRANCE  
68310 WITTELSHEIM  
03 89 43 02 69

#### **PLAISIR DE TABLE - ECOTEL**

1 rue Alcide de Gasperi  
68390 SAUSHEIM  
03 89 45 23 32

Si vous possédez déjà tout ou partie de cet équipement, il est conseillé d'en vérifier la conformité auprès de votre professeur de pratique professionnelle. En aucun cas, vous ne serez obligé d'effectuer un achat supplémentaire si votre tenue et votre matériel répondent aux normes en vigueur.

## Bulletin à remettre au bureau de Vie scolaire

Une tenue propre et une mallette d'outils complète sont obligatoires pour participer à toute séance de pratique professionnelle.

En cas de matériel incomplet, après information auprès de son employeur, l'apprenti(e) retournera en entreprise.

Je soussigné, (Nom et Prénom) .....

représentant légal de (Nom et prénom de l'apprenti(e)) .....

autorise ses déplacements entre le domicile et l'UFA avec sa mallette d'outils professionnels.

Signature de l'apprenti(e) majeur(e)  
ou de son représentant légal

Visa du responsable en entreprise